

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djazira, 14. — TUNIS.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Danemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

SOMMAIRE

Tous Massicaultistes !
Choses Municipales.
La tenue des Zouaves.
Le 14 juillet.
Les Manœuvres Navales en 1892.
Les promenades à Tunis.
Un peu de calme S. V. P.

Tous Massicaultistes !

Les amis de notre illustre Résident — sont-ce bien des amis ? — nous amusent fort lorsqu'ils chantent à tue-tête, sur l'air de : *Malborough s'en va-t'en guerre*, par tous les coins de la ville, dans tous les carrefours et dans tous les cafés : « L'opposition est aujourd'hui finie, bien finie en Tunisie, il n'y a plus d'opposition, elle est morte ; les deux élections des 22 mai, pour la Chambre de Commerce, et 5 juin, pour la Société d'Agriculture, l'ont terrassée, aplatie, anéantie, il n'y a plus que des Massicaultistes, vive Massicault ! »

Eh bien ! Messieurs, prenez vos désirs pour la réalité, si cela vous plaît, mais sachez que l'opposition, en tant qu'opposition de fait existe et existera toujours en Tunisie, tant que nous subissons l'homme cupide qui administre malheureusement depuis près de sept ans la Tunisie, malgré son chef hiérarchique, le ministre des Affaires Étrangères, l'honorable M. Ribot, malgré le plus grand nombre de la colonie française — nous disons française — qui est las de subir les caprices singuliers de ce monarque d'un nouveau genre ; elle existera, répétons-nous, tant que nous subissons M. Massicault.

Nous en appelons aux électeurs libres qui ont voté pour les candidats indépendants, à nous-même.

« Je suis, donc j'existe. »

C'est l'axiome de Descartes.

Nous sommes dix mille,

Et nous nous portons bien !

Que MM. Noël, Lallemand, de Fonvielle, Tridon ou autres de même farine nous considèrent comme une quantité négligeable : il se peut.

Nous sommes pourtant, et quoiqu'on en dise, le nombre.

Ah ! nous ne nous pas que M. Massicault soit parfois un habile homme !

Mais ce parfois est si rare !

Il s'entend comme pas un, à faire manœuvrer les ficelles ; et quand ce ne serait que cette invention géniale de faire écrire — moyennant force finances — les articles les plus faux sur une Tunisie soi-disant prospère, alors qu'elle se meurt, on reconnaît là l'homme voué aux ruses de singe.

Que certains de nos amis se laissent prendre à quelque traquenard, cela les regarde.

Nous les avertissons, nous leur disons : veillez ! ne désarmez pas, payés que nous sommes pour nous défier du Résident.

Ah ! s'il y avait un résultat quelconque obtenu depuis l'adoption du tarif douanier franco-tunisien par les chambres françaises grâce au néfaste con-

sul.... mais nous avons beau regarder, écarquiller les yeux.... nous ne distinguons pas bien, sinon deux ou trois affaires financières où il s'est particulièrement distingué pour son plus grand profit.

Les chemins de fer sont toujours en suspens, les capitaux font encore défaut, des droits élevés grèvent, comme au premier jour de l'occupation, les marchandises provenant de France, ainsi que les objets de première nécessité du pays, les rares routes de l'intérieur sont laissées à l'abandon et il n'y a pas ou presque pas de ponts sur les oueds.... et après cela on viendra nous dire qu'il n'y a plus d'opposition dans la Régence ; que la Tunisie est satisfaite de son sort, qu'elle est le pays ou les cailles tombent toutes rôties, qu'elle est heureuse d'être traitée en prisonnière, en esclave plutôt, obéissant au doigt et à l'œil du maître ?

Allons donc ! La Tunisie, aux dernières élections n'a pas exprimé librement son opinion, elle a été en quelque sorte forcée de voter selon la volonté du maître, peut-être même l'a-t-elle fait afin de mieux se débarrasser de son Résident.

Elle s'est peut-être dit qu'en lui lâchant les brides sur le cou, afin de le laisser barbotter tout à son aise, elle verrait ce dont il est capable et jusqu'où irait son cynisme.

Voilà le vrai mobile des électeurs qu'on n'achète pas par une promesse et qui ne sont pas à vendre, des électeurs, en un mot, libres !

Le jour n'est pas très éloigné, selon nous, où la Colonie se ressaisira et alors, gare dessous, gare Massicault.

C'est notre vœu le plus cher et nous l'attendons, ce jour, avec une légitime impatience.

Il consommera l'œuvre que nous avons entreprise.

On ne dira plus alors : Tous Massicaultiste, mais : A bas Massicault !

Messieurs les membres de la Chambre de Commerce se sont émus de la note que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

Est-elle exacte oui ou non ?

Il est certain que cinq des élus du 22 mai dernier ont préféré un étranger à un Français.

La Colonie s'en souviendra.

La Société d'Agriculture se lamentait en présence du retard que le Gouvernement apportait à la convoquer pour procéder à l'élection de son bureau — provisoire, espérons le — car autrement ce serait à douter des hommes et du ministre des Affaires Étrangères lui-même.

Nos agriculteurs — en chambre et en gibus — se sont enfin réunis vendredi dernier afin de procéder à l'élection de leur bureau.

Vous voyez d'ici la joie des pince-sans-rire qui s'estiment élus, après les manœuvres que l'on sait de leur part, comme de celle du gouvernement néfaste de la Régence, en recevant la bienheureuse lettre de convocation. Ils ont nommé :

Président : M. Terras ;
Vice-président : de Lespinasse-Langeac ;
Trésorier : Riban ;
Secrétaire : Dumont.

Comme toujours, avant de procéder à cette élection, les agriculteurs que l'on sait, avaient, dû subir l'épreuve d'écouter sans pouffer de rire, un quart d'heure durant, quelques élucubrations résidentielles.

Une légère épidémie de diarrhée cholériforme — qu'il ne faut pas confondre avec le choléra d'importation — sévit en ce moment à Tunis, nous ne saurions trop engager la population à prendre certaines mesures sanitaires afin d'en empêcher la propagation.

Le quartier juif devrait être l'objet de l'attention de la police qui doit veiller à ce que toutes les maisons soient blanchies ou nettoyées.

Nous publierons dans notre prochain numéro : *Les dessous d'une élection.*

Une soixantaine d'employés des portes de la ville vont être licenciés.

Cette mesure est prise par suite de la suppression des portes qui n'avaient pas sa raison d'être et faisaient perdre à la ville une somme assez rondelette.

En effet, lorsque un négociant faisait entrer en ville une certaine quantité de céréales, il payait une somme que l'on évaluait approximativement, toujours bien moindre, surtout en graissant la patte de l'employé, de la valeur réelle ; à la sortie, comme la douane pesait la marchandise, le poids était toujours plus élevé que celui de l'entrée ; il s'ensuivait que la ville avait non seulement à payer son personnel, mais encore elle y perdait en restituant à la douane une somme plus élevée que celle qu'elle avait réellement reçue.

C'est cette raison qui a déterminé la suppression des portes.

LES BEAUTÉS DE LA JUSTICE TUNISIENNE

La France n'exerçant que son protectorat sur la Régence de Tunis, on n'a pu ou pas voulu débarrasser le pays des tribunaux l'Ouzara, la Châara et des cadis. Aussi ceux-ci continuent-ils à exercer pour les naturels du pays, les autochtones, à leur grand désappointement.

C'est que la justice tunisienne a de ces beautés, que, lui seul, Mohamed ben Hassen, Bônois natif, et juge d'instruction à l'Ouzara, connaît.

Oui, cette justice nous rappelle assez celle d'un petit état nègre du Gabon, que nous visitâmes il y a quelques années.

D'abord, il faut que l'on sache que le prévenu ne comparait pas devant ses juges. On l'emprisonne, l'enquête se fait, puis, lorsqu'elle est terminée, le juge d'instruction, Si Hassen, envoie le dossier au tribunal qui statue ; ensuite on apporte au prévenu le jugement qui le condamne, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, qu'il soit innocent ou coupable.

Mais il arrive parfois au condamné, qui est obligé de s'incliner, des surprises dans le genre de celles que nous relatons ci-après :

« Un homme occupant une assez haute situation à Tunis et propriétaire dans les environs, s'était rendu au bureau du contrôleur suppléant de l'en-

droit, pour lui adresser une réclamation et porter une plainte contre des Arabes du douar où se trouve une de ses propriétés qu'ils saccageaient.

« Ce jour-là, M. le contrôleur suppléant n'était peut-être pas très bien disposé ; avait-il eu quelque discussion avec les siens ? aussi était-il énervé et reçut-il notre Arabe comme un chien dans un jeu de quilles.

« Mais notre homme, qui est civilisé, ne se laisse pas faire et répondit au fonctionnaire du gouvernement de la République française sur le même ton.

« D'où plainte de notre contrôleur à la justice tunisienne qui s'empara du Tunisien, qui avait été assez osé, pour dire qu'il entendait être respecté, lui-même respectant le fonctionnaire du gouvernement français.

« On le jeta en prison dans un cachot.

« Au bout de deux ou trois semaines, jugement lui fut remis le condamnant à quinze jours de prison. Notre contrôleur trouva la peine trop douce et écrivit en haut lieu, pour se plaindre.

« Nous ne savons à qui, mais toujours est-il que Si Hassen fut chargé de rouvrir l'enquête et que notre homme, la veille de sortir de prison, reçut un nouveau jugement qui augmentait sa peine de deux mois et demi, la première ayant été trouvée insuffisante par le plaignant. »

Voilà la justice qu'on laisse subsister en Tunisie !

N'est-elle pas triste et n'est-il pas temps qu'on la supprime au plus tôt si on ne veut y apporter les changements ?

L'adjudication des fourrages, après avoir été remise deux fois, vient encore de l'être une troisième.

À la sous-intendance, on avait acquis la conviction que les soumissionnaires s'entendaient comme larrons en foire pour frustrer le gouvernement, aussi, c'est ce qui avait déterminé l'honorable Sous-Intendant militaire, directeur des services de l'Intendance de la Régence, de remettre l'adjudication à une date postérieure, espérant avoir raison des soumissionnaires. Comme il n'en a rien été, l'adjudication comme nous le disons plus haut a été remise. Si des preuves tant soit peu matérielles existaient, il est bien certain qu'on enverrait tous les soumissionnaires en police correctionnelle.

D'autres soumissionnaires, qui peuvent se vanter de l'échapper belle, sont ceux de la fourrière municipale qui reste à la municipalité et sera exploitée par elle, l'adjudication soumise au Gouvernement étant près d'être annulée.

CHOSSES MUNICIPALES

Nos municipaux sont d'une modestie dont rien n'approche. Ennemis acharnés de la réclame, ils s'occupent des intérêts de la ville en *catimini*, comme de véritables conspirateurs, ne laissant rien, ou presque rien, transpirer au dehors, dans la crainte — est-elle légitime ? — que le public n'approuve pas tous leurs actes.

Qu'ils nous permettent de leur dire qu'ils ont tort d'agir de la sorte.

Les séances du Conseil municipal devraient être connues du public et le vice-président délégué devrait bien donner des ordres en conséquence au secrétaire, d'avoir à envoyer, huit ou dix jours avant les réunions du Conseil, des avis à la presse, qui se ferait un devoir de les publier, annonçant la date de la convocation des conseillers municipaux en session ordinaire ou supplémentaire ; au bas desdits avis on devrait, pour mieux faire, mentionner l'ordre du jour.

De la sorte, prévenu, le public saurait à quoi s'en tenir sur certaines questions qui l'intéressent au premier chef.

Ainsi, par exemple, il saurait ce que l'on pense au sujet de l'emplacement du futur ??? Casino ; de la construction d'un théâtre, d'une Municipalité ; de la suppression des employés aux portes ; de la création d'un gentil et coquet square ; du prolongement de la rue Es-Sadikia jusqu'à la porte Bab-Aleoua ; de la subvention théâtrale....

Qu'on ne vienne pas dire que le public ne s'intéresse que tout juste aux questions municipales ; que pourvu qu'il fasse ses affaires, c'est tout ce qu'il désire, le reste lui importe peu.

Penser cela, serait étrangement se tromper et nous en connaissons plus d'un qui ne se gênent pas pour crier *urbi et orbi* que nos municipaux ne font que juste le nécessaire et que du temps de MM. Dubos et Valensi « çà allait plus rondement ».

Il y a dans ces paroles un reproche immérité à l'adresse de l'honorable premier vice-président ; quant au second vice-président, nous ne pouvons prendre sa défense, ne sachant au juste ce qu'il fait à la municipalité.

Donc, pour M. Cambiaggio, qui a les travaux de la ville dans sa gestion, il a, en près de cinq ans, fait traiter nombre d'affaires par le Conseil qui sont, malheureusement, restées en suspens. Quels sont les causes de ces retards inexplicables ? Le manque d'argent, dit-on, à la municipalité.

Mais, voyons, la municipalité, depuis quelques années, ne fait qu'encaisser de tous côtés et avec cela elle ne peut rien faire ?

A notre sens, au lieu de dépenser son argent, elle ferait mieux de le garder pour les petits travaux ; quant aux gros, elle devrait les donner à l'adjudication, payables avec amortissement en un certain nombre d'années ; cinquante ans, par exemple.

Pour en revenir à la publicité des séances du Conseil, nous savons que l'emplacement du Casino, qui a coûté près d'un million et fait perdre à la ville, depuis deux ans, près de soixante-quinze mille francs (ce terrain sert actuellement de dépôt à un représentant de commerce, ami du Résident, naturellement) est destiné aussi comme emplacement du théâtre municipal qui doit se construire en l'an de grâce.... 1900, peut-être.

Quelle belle spéculation la ville a faite avec ce terrain !

Le Conseil municipal était animé, il y a deux ans, d'une ardeur juvénile. Il voulait avoir immédiatement une Municipalité digne de lui. Il se réunit en séance extraordinaire pour examiner les propositions d'un entrepreneur ; lesdites propositions furent acceptées avec joie, le projet envoyé au gouvernement tunisien avec la délibération du Conseil et depuis.... il dort d'un profond sommeil dans les cartons poussiéreux de l'un des services de la Régence. Et si l'on demande à l'un quelconque des conseillers : « Et votre Municipalité, à quand sa construction ? » « Nous n'avons pas d'argent », répond-il. Mais en aviez-vous davantage, il y a deux ans ? Vous agissez bien à la légère, messieurs.

Si vous questionnez, au sujet du square, on vous répond que le Conseil a déjà voté, depuis plus d'une année, une somme de cinq mille francs, mais qu'il n'y a pas d'emplacement. Cependant, vous avez de tous côtés des écri-

teux portant ces mots : « Propriété municipale ». N'est-ce pas bien simple ? Faites-le dans une de ces propriétés.

Allons, messieurs, sachez que de la discussion jaillit la lumière et que la presse indépendante, qui reflète l'opinion publique, peut vous donner d'utiles et sages conseils.

Nous ne pouvons deviner pourquoi l'arrivée à Tunis, de M. le capitaine Crémieu-Foa, reçu à la gare par M. Tridon, a été tant commentée par la population.

Il est vrai de dire que, quelques heures après son arrivée, M. Crémieu-Foa n'avait plus, comme compagnon, M. Tridon et que, jusqu'à ce jour, il en a été de même.

- Y aurait-il eu un ordre ?
- Nous ne le pensons pas.
- Mystère !!!

Nous demandons au Conseil municipal si c'est lui qui a réglé la marche des Tramways de Bab-Benat à la Casbah.

Si oui, c'est drôle, car cette ligne est fort utile et ce n'est pas en laissant la Compagnie en cesser les départs quand bon lui semble (8 heures au plus tard), qu'elle peut rendre les services que nous en attendons.

Nos troupiers ont la permission jusqu'à 9 heures ; pourquoi notre Conseil municipal n'exigerait-il pas la marche jusqu'à cette heure ? Il n'y a pas deux poids et deux mesures, ses attributions sont celles des Conseils de France, par conséquent c'est son droit.

A notre avis, il suffirait d'adresser une simple demande à M. Vincart, l'honorable directeur de la Compagnie, pour obtenir gain de cause.

Nous demandons de plus, pour les dimanches et jours de fête, ce service jusqu'à 10 heures du soir.

LA TENUE DES ZOUAVES

Les journaux algériens ne sont pas les seuls à s'occuper de la coiffure incommode et de la tenue peu pratique en été, de nos régiments de zouaves.

Le journal le *Jour* demande de modifier cette tenue, de la remplacer par une autre plus préservatrice et d'adopter pour nos troupes d'Afrique le casque en sureau, voici comment s'exprime le *Jour* :

Depuis longtemps on réclame pour les troupes d'Afrique l'adoption de la vareuse et du casque en moëlle de sureau, que l'armée anglaise des Indes porte depuis tant d'années.

Au Tonkin, des centaines d'hommes ont succombé aux coups de chaleur faute d'avoir pu se préserver la tête et le cou contre les atteintes du soleil des tropiques. C'est après bien des réticences que l'administration militaire s'est décidée à pourvoir les troupes métropolitaines d'une coiffure préservatrice et d'un vêtement en flanelle légère.

Serait-ce trop demander à l'intendance que de montrer en Algérie une prévoyance jugée aussi nécessaire qu'au Tonkin ?

M. le ministre de la guerre sait-il que la semaine dernière, au camp de Lourmel, près d'Oran, où il affectait ses tirs à longue portée, un seul bataillon du 2^e Zouaves a eu trois morts par insolation ? Ce bataillon a compté, en outre, quarante malades par le fait des chaleurs supportées pendant le tir.

Le costume des zouaves est légendaire mais fort peu pratique pour des Européens. Qu'on le conserve, si l'on veut, pour la grande tenue ; mais on devrait lui substituer, pour la tenue de campagne, la vareuse et le casque de l'infanterie de marine.

La *Dépêche Tunisienne* du 8 hidjé 1309 (ère Musulmane) nous annonce que M. Reynaud, greffier en chef du Tribunal de Tunis, a été nommé membre de la commission d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions de greffier de justice de paix et de commis-greffier des tribunaux de première instance, par décision

de M. le Procureur de la République, en date du 2 juin 1892.

Les personnes qui connaissent de près M. le greffier Reynaud ont dû certainement applaudir à la décision prise par M. le Procureur, car, d'après les renseignements qui nous ont été fournis sur son compte, M. le greffier Reynaud, est non seulement un homme fort en droit, mais on le dit aussi très fort en style, et surtout un digne émule de Larousse.

C'est pourquoi, nous ne serons réellement satisfait que le jour (et nous le souhaitons, le plus rapproché possible) où la *Dépêche Tunisienne* nous annoncera sa nomination aux palmes académiques. (A suivre.)

Le 14 Juillet

L'administration, à Tunis, se dispose pour fêter, avec un faste tout particulier la fête nationale française. On prépare, en effet, pour ce jour là, l'inauguration du splendide hôtel des Postes, que ladite administration a trouvé le moyen de si mal placer.

Nous souhaitons, qu'à cette occasion, de nombreux Nichan Iftikar soient distribués aux employés de l'Office des Postes.

On parle aussi de certains banquets qui seraient organisés par quelques sociétés ; on dit même que l'« Harmonie Française », composée, en grande partie, de Maltais et d'Italiens convierait les Français à se grouper à ses côtés dans un banquet fraternel, pour fêter dignement le 14 Juillet. Ce banquet réussira certainement, puisque la « Chorale » a déjà répondu à l'appel de l'« Harmonie Française ». Ces deux sociétés se rencontreront d'ailleurs à la maison de France, où, de concert encore, elles iront donner une aubade à M. le ministre Résident.

LES MANŒUVRES NAVALES EN 1892

Bientôt vont commencer, dans nos cinq ports militaires les manœuvres navales annuelles et la mobilisation qui précède ces manœuvres.

Cette mobilisation sera, cette année, des plus restreintes. Nous avons actuellement en état d'armement permanent des forces considérables et notre flotte est, en quelque sorte, continuellement mobilisée.

La concentration des réservistes, l'armement d'un certain nombre de torpilleurs et de bâtiments légers et des exercices qui dureront une semaine environ composeront tout le programme élaboré par le Conseil supérieur de la marine.

La concentration des marins de la réserve aura lieu à Toulon principalement, puis à Cherbourg et à Brest.

Toulon recevra, cette année, tous ceux des 3^e et 4^e circonscriptions de réserve à l'exception d'un faible contingent nécessaire à l'armement de deux torpilleurs à Lorient et de quatre à Rochefort.

Les hommes devront être rendus dans leur port le 18 juillet, date à laquelle les exercices commenceront.

En outre, on armera : à Cherbourg deux gardes-côtes cuirassés, le *Tonnant* et le *Vengeur*, les canonnières cuirassées le *Coccyte*, la *Grenade* et la *Flamme* et quatre torpilleurs, à Brest le garde-côtes cuirassé la *Tempête*, le croiseur de station le *Rigault-de-Genouilly* et quatre torpilleurs ; à Toulon les canonnières cuirassées l'*Achéron*, la *Fusée*, la *Mitraille* et six torpilleurs.

Tous ces bâtiments seront joints aux escadres de la Manche et de la Méditerranée et évolueront avec elles.

On prête au ministre de la Marine l'intention de se rendre inopinément dans un port et de donner sur place l'ordre de mobiliser immédiatement les bâtiments restant dans l'arsenal ; mais, pour bien se rendre compte de toute la portée de cette mobilisation, M. Cavaignac tient à laisser ignorer jusqu'au dernier moment le port qu'il choisira et le jour de son arrivée sur les lieux.

Ce programme, dont nous venons de donner les grandes lignes, a été élaboré par les soins du vice-amiral Gervais, chef d'état-major général de la Marine.

Les grandes manœuvres exécutées sous

le ministère de l'amiral Aube et celles de l'an dernier ont permis de juger la valeur de nos unités de combat, la capacité de nos états-majors, le degré d'instruction et la force de résistance des équipages dans les exercices de haute mer ; tous les rapports rédigés à ce sujet ont fait l'objet d'instructions spéciales que possèdent déjà les officiers de chaque bord.

Cette année, le conseil supérieur de la Marine a pensé qu'il était nécessaire de porter tous ses efforts sur la question de la défense mobile de nos côtes et plus particulièrement sur celles de l'Afrique et de la Corse.

Depuis six mois, l'administration maritime du port de Toulon a dû préparer les services de défense, et peu à peu les torpilleurs destinés à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie se sont rendus dans leurs nouveaux ports d'attache.

Cette organisation de la défense mobile à l'entrée de la Méditerranée est loin d'être complète, mais c'est principalement pour se rendre compte des efforts faits jusqu'à ce jour et pour bien établir ce qu'il reste encore à faire que croiseurs, torpilleurs et batteries de côtes sont, cette année, l'objet de toute la sollicitude du département de la Marine.

Nos promenades à Tunis

Les environs de Tunis n'offrent pas grand attrait aux promeneurs courageux, qui osent quitter l'enceinte de la ville pour aller respirer l'air pur de la campagne en suivant la route qui conduit à l'hôpital du Belvédère.

Ce n'est pas que les routes soient fréquentées par des bandits ; mais un autre danger menace les promeneurs ; ainsi malheur à l'audace qui se risque le long du cimetière arabe qui se trouve près des remparts, après la porte Bab-el-Kadra : l'imprudent est menacé de mourir asphyxié, tandis que le fossé qui se trouve en contre-bas dudit cimetière répand des odeurs pestilentielles ; c'est un véritable lieu d'infection un véritable nid à épidémie.

A quoi peut-on attribuer toutes ces mauvaises odeurs ? certains prétendent que le cimetière musulman en serait la seule cause.

Ce cimetière, en effet, est placé au moins à deux mètres en contre-haut du fossé qui le longe. Ajoutez à ceci, que les Arabes n'enterrent les cadavres qu'à une très faible profondeur et on pourrait croire, en effet que des infiltrations provenant du cimetière, déposent dans le fossé une eau nauséabonde, qui porte à plusieurs centaines de mètres une odeur cadavérique.

C'est un fait que je signale à la municipalité, d'abord, et ensuite au Conseil d'hygiène, s'il en existe un : il y a des mesures sérieuses à prendre pour supprimer, dans le plus bref délai possible, ce foyer d'infection dont la caserne d'Artillerie n'est pas éloignée.

Je parlerai, dans un prochain numéro, de l'arrosage des jardins entourant la ville avec l'eau provenant des égouts de Tunis.

UN PEU DE CALME S. V. P.

Les habitants de la rue de Marseille se plaignent avec juste raison, paraît-il, du bruit qui se fait au concert indigène juif, qui se trouve sur l'avenue de la Marine, près des ateliers de M. Bouteille.

Que le concert ait lieu de huit à onze heures du soir, rien de mieux, mais que tous les habitués se livrent à de véritables saturnales après onze heures du soir c'est trop.

Avis à qui de droit.

COUR D'ASSISES DE TUNIS

Présidence de M. Fabry.

Curtis (Carmelo) et Grech (Giuseppe), tous deux sujets maltais, comparaissent devant le tribunal criminel de Tunis, sous l'inculpation de vol qualifié.

Ces deux malfaiteurs, sur lesquels la police a donné des renseignements détaillés et dont l'arrestation, en son temps,

a été très mouvementée, ont été condamnés chacun à 8 ans de travaux forcés.

Ministère public, M. Vial. — Défenseur, M. Grosjean.

C'est la première fois, paraît-il, que des sujets maltais comparaissent devant le tribunal criminel de Tunis, depuis que M. Fabry a été nommé président; il faut avouer, alors, que le début n'a pas été heureux, puisque les deux condamnés ont récolté huit années de travaux forcés.

Nos Divertissements

C'est aujourd'hui qu'est arrivée la troupe maltaise de comédie-vaudeville qui, pendant un mois, doit donner, par semaine, quatre représentations au Théâtre Français.

Nous ne doutons pas que cette attraction, absolument nouvelle à Tunis, n'attire un nombreux public. Nous souhaitons au directeur de la troupe de fructueuses recettes.

A ROBINSON. — Un grand bal sera donné dimanche sous les frais ombrages de Robinson. Tous ceux qui aiment la danse se donneront certainement rendez-vous dans ce coquet établissement qui, malheureusement, va bientôt disparaître.

AVIS AUX VITICULTEURS

M. J^e BRIZARD Frère, 12, rue Saint-Charles, Tunis, a l'honneur de porter à la connaissance des propriétaires et viticulteurs de la Tunisie, qu'il représente pour **foudres, cuves, bordelaises, pompes presseurs, foulons et location de fûts transports**, des Maisons de France de premier ordre sans rivaux comme qualité et prix. — Ne pas traiter sans voir M. J^e BRIZARD Frère.

HOTEL DE L'ISÈRE

TUNIS. — 49, rue Al-Djazira.

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉES

à la journée et au mois

Prix modérés — Service soigné

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome

SERVICE des BAGAGES

de la Goulette-Tunis vice versa

Opérations de douane, constatation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vues et à échéances fixes. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons-Reports. — Ordres de bons au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Péreire (Eugène) C. *, président;
Bloch (Léonce) *, Comité
Forti (Jules), de
Halfon (S.), Direction;
Général Baccouche, O. *;
Cambiaggio (André), *;
Danican Philidor (Octave), *;
Géry (Charles), C. *;
Noël (Octave) *.

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

ABSINTHE SUPÉRIEURE

" PERNOD FILS "

Informé que son produit est depuis quel- que temps l'objet de nombreuses fraudes, la Maison PERNOD FILS, de Pontarlier (Doubs) et Couvet (Suisse), fondée en 1805, voulant mettre ses clients en mesure de contrôler l'authenticité de sa marque, a pris la décision suivante :

« Les expéditions de " PERNOD FILS " en fûts à destination de l'Algérie et de la Tunisie sont supprimées. »

En conséquence, le produit de la Maison n'est plus expédié qu'en litres et demi-litres, et les marques bien connues dont ceux-ci sont revêtus doivent être franches de toute altération.

Le consommateur ne devra donc accepter comme renfermant de véritable " PERNOD FILS " que des bouteilles revêtues d'étiquettes non défraîchies et de cachets non détériorés. Toutes étiquettes et tous cachets ne remplissant pas ces conditions devront être envisagés comme suspects et comme abritant des contrefaçons.

Représentant : Léon GUÉRIN, 12, rue de Hollande. — TUNIS.

Avant de faire ses achats ne pas manquer de visiter le

Petit Bazar Parisien

17, Rue des Maltais. — TUNIS.

Ombrelles et Parapluies
Cannes et Cravates. — Parfumerie
Quincaillerie
Lampisterie. — Vannerie. — Verrerie
Faiencerie. — Bonneterie
Mercerie
Articles de Bureau, de Cuisine, de Fumeur
Jouets d'Enfants.
Objets de luxe et de fantaisie
Orfèvrerie Christople, etc.

Tous les prix sont marqués en chiffres connus et défiant toute concurrence. — Entrée libre.

AVIS

M. MOURGUES représentant de M. Caméra, marchand de chevaux à Alger et à Tunis, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un convoi de **forts mulets** de 5 à 7 ans.

Ils sont visibles tous les jours au foudouk Slimane, rue Al-Djazira.

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gîtages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI.

CAFÉ-HOTEL-RESTAURANT

RUE SAINT-CYPRIEN. — LA GOULETTE

M. Dominique a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté de grandes améliorations dans son établissement de café-hôtel-restaurant sis à La Goulette, rue Saint-Cyprien (1^{er} étage),

repas pour noces et banquets

service à la carte

cuisine française — dîners sur commande

pension bourgeoise

PRIX MODÉRÉS

AVIS AU PUBLIC

La Société de la Minoterie, Huilerie et Glacière de Bab-Aleoua a mis en vente, à partir du 15 juin courant, la *Glace artificielle* au prix de 10 fr. les 100 kilogr.

Grande Epicerie Marseillaise

Rue Sidi-bou-Saïd

en face le Marché. — LA GOULETTE

M. CORVASIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle trouvera chez lui pendant toute la saison d'été les produits alimentaires des premières marques ainsi que vins fins et liqueurs de différentes provenances.

Arrivage de fromages et beurre frais par tous les courriers, Maison de gros et détail

COMPAGNIE L'AIGLE

S^{te} anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'Incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie: Raymond VALENSI; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

achat et vente

D'OBJETS MOBILIERS

LITERIE EN LOCATION

E. COLLOT

32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS
Dépôt au Marché Libre,

AVIS AUX AGRICULTEURS

La Société de la Minoterie, Huilerie et Glacière de Bab-Aleoua achète les céréales à des prix défiant toute concurrence: en outre, elle vend du son au prix de 7 fr. les 100 kilogr. et des semences de première qualité.

Château-de-Pont (France)

et Domaine d'Hassen-Bey (Tunisie)

A.-H. D'ESPAGNE

Vins de Côteaux supérieurs garantis; de toutes sortes (blancs et rouges) par grands et petits fûts.

EAUX-DE-VIE

de vin et de Marc

Adresser les commandes: au dépôt, 51 rue Sidi-el-Khaddar (dans la rue de la Sebka).

Les commandes importées peuvent être adressées directement à M. d'Espagne, Mornay

Grand Café du Cercle

Avenue de la Marine

Tous les soirs, dans le jardin, Grand Concert par LES DAMES FRANCO-RUSSE.

Prix d'entrée: UN FRANC

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE

VIN BLANC -- EAU-DE-VIE

S'adresser au dépôt: 7, rue de la Poste

demi-siècle de succès. — 53 récompenses dont 14 méd. d'or et 15 dip. d'honneur

Le seul véritable ALCOOL de MENTHE, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

INFINIMENT SUPERIEUR

A TOUS LES PRODUITS SIMILAIRES

Souverain contre les INDIGESTIONS, les MAUX D'ESTOMAC, de CŒUR, de TÊTE, etc., et dissipant à l'instant tout MALAISE. Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS. Quelques gouttes dans un verre d'eau, sucrée ou non, calment instantanément la soif et assainissent l'eau. Préservatif souverain contre les épidémies. — Dépôts partout.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. — Dépôt à Paris, 41, rue Riche
Exiger le nom de Ricqlès.

A la Grande Maison de Tunis

M. A. ZERVOS prévient sa nombreuse clientèle que son magasin sis rue des Maltais, sera transféré le 24 juillet dans la **rue d'Italie, 9**, pour cause d'agrandissement.

A cette occasion, les marchandises de la saison d'été, sont vendus avec un grand rabais.

APERÇUS DE QUELQUES ARTICLES

Lainages fins.
Mousselines en laine couleur.
Zéphir.
Satinettes.

Lainage crème.
Tussorts et confections, pour hommes et enfants, de la saison d'été et divers articles, etc., etc.

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunisie.

TAUX DES INTÉRÊTS

Bons à trois mois, 3 0/0 par an; bons à six mois, 4 0/0 par an; bons à un an, 5 0/0 par an; bons à deux ans, 6 0/0 par an.

Les intérêts sont payables par trimestre échü.

S'adresser à TUNIS à la direction de Monts-de-Piété de la Tunisie, 28 rue d'Italie, au premier étage; et au Mont-de-Piété de Tunis, cité Samama.

ENTREPOT et MAGASINS GÉNÉRAUX de TUNIS

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}

Bureau: 10, rue Es-Sadikia

Magasinage de toutes marchandises. — Réception des marchandises arrivant par chemin de fer ou par voie de mer. — Avances des droits de douane sur les marchandises importées. — Avances d'espèces aux négociants sur les marchandises déposées dans les Magasins et dont ils justifieront la propriété. — Avances d'espèces sur produits agricoles expédiés par les soins des Magasins en France, pour y être vendus à ordre sur les places de Marseille et du Havre. — Réceptions. — Transit. — Expédition.

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}, banquiers. — Bureaux: 10, rue Es-Sadikia.

Dépôts, Chèques, Coupons, Ordres de Bourse, Lettres de crédit, Escompte, Recouvrements sur France et Etranger, Bons de Caisse.

Demandez partout

APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS POSTE FRANÇAIS A GRANDE VITESSE

Agences principales: TUNIS, Rue Sadikia -- LA GOULETTE, Quai du Canal

Departs de La Goulette

Lundi A 10 heures du matin: pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Meh-

di, Monastir, Sousse, La Goulette, Ville de Bône.

A 4 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct, Ville d'Oran

Mercredi A 4 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct, Lou Cettori.

Jeudi A 4 h. 1/2 du soir: pour Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djer-

ba, Tripoli, Malte, La Goulette, Ville de Rome.

Vendredi A 4 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct, Kléber.

Samedi A 11 heures du matin: pour Bizerte, La Calle, Bône, Philippeville, Collo,

Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger, Bastia.

L'Agent principal: A. CAMBIAGGIO.

22. - Rue d'Italie. - TUNIS.

Grande Epicerie Orientale

AIMÉ EYRIÈS

Maison française la plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits.

Grand arrivage de fromages et beurre frais, à tous les courriers.

DEPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

Ciments supérieurs
THORRAND et C^e
à **Voreppe**, près Grenoble (Isère)
Spécialité de Travaux en ciment. -- Cuves en ciment, garani es. -- Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions. -- Dallages. -- Fabrication de Carreaux en ciment comprimé -- Chaux hydraulique d'Hamman-el-Lif.
Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

PIANOS ET MUSIQUE
Vente et location de Pianos entièrement neufs des meilleures manufactures de France. A. DUMAS, fournisseur de la maison Royale de Portugal.
LISTZ. - EVRARD. - MULLER, etc.
Accords et Reparations
Prix modérés
PAUL HERLE
TUNIS. - 47, rue Al-Djazira - TUNIS

Grande Distillerie Tunisienne
Usine à vapeur. - Succursale à Bizerte.
G. & E. LICARI
TUNIS. - Rue d'Espagne. - TUNIS
SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE
Société anonyme, capital : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encassements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

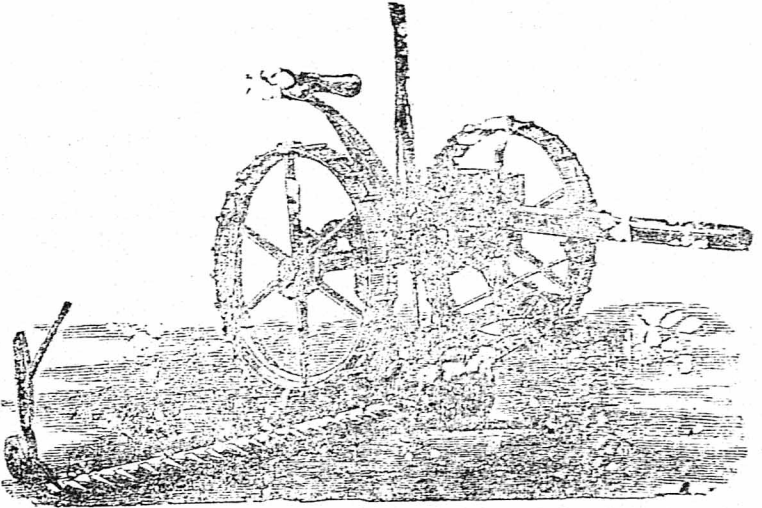
LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES
A. DISLAY
Pharmacien Chimiste Diplômé
59, avenue de la Marine, 59.
TUNIS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Man spricht deutsch. - English spoken
TÉLÉPHONE

Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL (Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meysse (Ardèche)
CAPITAL SOCIAL : 8.800.000 Francs
CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE DU TEIL
Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes par jour environ) des dosages réduits.
CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC
Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, cuves, etc.
CIMENT A PRISE PROMPTE (GRENOBLE)
Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.
MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CIMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS
Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M. Lauzun pour les carreaux lithoïdes. -- Tuyaux pour conduites d'eau (75 0/0 d'économie sur les tuyaux en fonte - briques en ciment et en chaux hydraulique. -- Pierres artificielles, balustres, escaliers livrés longtemps après la fabrication.
Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M. SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-Sadikia, en face la gare française où se trouvent les

Compagnie générale des BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD
SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE
AGENCE DE TUNIS
SERVICE RÉGULIER
Le vapeur français **VILLE DE LILLE** capitaine LANGHETÉE attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 27 juin, repartira le 30 du même mois pour Alger, Bordeaux et Dunkerque.
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark.
L'Agent, A. MODIGLIANI.

GRAND BAZAR TUNISIEN
Maison Universelle
A. BEAUCAINE & C^{ie}
rue Al-Djazira. - TUNIS
ENTRÉE LIBRE TÉLÉPHONE PRIX FIXE
Bijouterie - Horlogerie - Orfèvrerie Christofle
Articles d'éclairage, de ménage et de voyage - Parfumerie - Brosserie - Vannerie
Maroquinerie - Faïences - Porcelaines - Verrerie - Cristaux
Mercerie - Bonneterie - Lingerie - Chaussures - Confiserie - Conserves
Vins - Liqueurs
EXPÉDITIONS DANS L'INTÉRIEUR

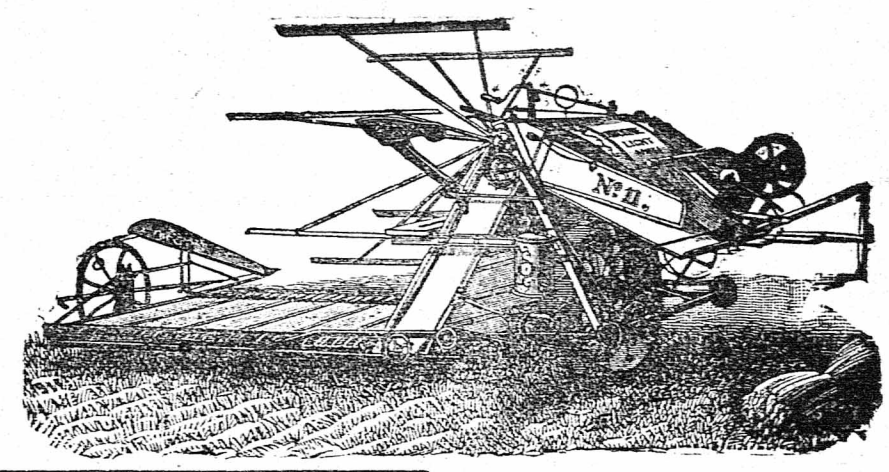
FAUCHEUSES WOOD ACIER
pour deux bœufs et pour deux chevaux
Renseignements et Prix sur demande
Renseignements et Prix sur demande
S'adresser : 19, rue de Portugal, 19, immeuble de la Compagnie Algérienne à M. P. HANIN, directeur de la succursale de la Maison Piffet.



C^{ie} de Navigation Mixte
C^{ie} TOUACHE
Société anonyme au capital de 6,730,500 fr.
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.
Le Vapeur **FRANCHE-CONTÉ** capitaine NICOLAI partira directement pour Marseille le samedi 9 juillet 1892, à 5 heures du soir.
Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
Deuxième classe, 60 fr. - Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs ; sans nourriture
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis, 28 rue d'Italie, à la Goulette, quai Charles-Quint.

SAISON D'ÉTÉ 1892
A LA VILLE DE PARIS
TUNIS. - 8, rue de l'Église, 8. - TUNIS
Grand arrivage de Tissus en tous genres, Haute Nouveauté
Foulards, Batiste, Mousseline, Tissus, Crêpe en tous genres, Costumes brodés, Dentelles, Ombrelles, Chapeaux pour Dames et Enfants, Ganterie, Lingerie, etc., etc.
APERÇU DE QUELQUES PRIX
Toilettes de première communion, corsage à gros plis garni dentelle, jupe unie, voile et ceinture mousseline, depuis Fr. 5 95
Blouses russes, depuis 2 75
Peignoirs en belle percale, depuis.. 3 75
Jupes en soie, depuis 12 95
Foulard pour robes, depuis 2 77
Tulle moustiquaire, quatre mètres de large 4 75
Une première coupeuse, arrivant de Paris, dirige l'atelier de couture.
Livraison de Costumes en 24 heures

FAUCHEUSES & LIEUSES
de la maison américaine MAC CORMICK
BATEUSES anglaises
TARARES français
S'adresser chez M. BLANC, machines agricoles, Fondouk Boulakia, à Tunis



CHAMPAGNE MERCIER
RENNES

PENSION ET REMISE
VENTE ET ACHAT DE CHEVAUX
Jean PACE
Rue de Constantine
ancien marché aux fèves
J. PAILLOU
Breveté, Diplômé
Bandagiste, Orthopédiste
APPAREILS POUR COXALGIES, MAL. DE POTT
Corsets, Jambes, Béquilles, Gouttières
CEINTURES POUR DAMES, BAS-VARICES
Fautouils et Voitures pour malades et blessés
54, avenue Bab-Djedid, 54
Une dame est attachée spécialement à la Maison pour prendre les mesures aux dames.
Adresse télégraphique : ORTHOPÉDIE, TUNIS.

LA BIÈRE KESSLER
Demandez partout
hygénique garantie naturelle
Expédition à l'intérieur

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR CIVIL
RUE AL-DJAZIRA, 41 - TUNIS.
MATERIEL AGRICOLE
MOISSONNEUSES LIEUSES
MOISSONNEUSES FAUCHEUSES
BATEUSES A VAPEUR
HERSES
BATEUSES A MAIN, TRIPOTEUSES
PRESSES A FOURRAGES A MAIN
ET A VAPEUR
BRABANTS
CHARRUES EN TOUS GENRES
CONCASSEURS, TRIEURS
POMPES EN TOUS GENRES.
FONDRES DE LA MAISON MESTRE
DE CETTE
TOURNEAUX EN FER
MI-MUIDS
MATERIEL VITICOLE
DE LA MAISON
VICOURNOU
DE RHMES
POMPES A VINS, PRESSEURS, FOULCIRS
ACCESSOIRES POUR VINS
MACHINES A VAPEUR, TREUILS
TURBINES GIRARD
LOCOMOTIVES CHARENTAISES
LOCOMOTIVES NEUTRIÈRES,
POMPES CENTRIFUGES,
APPAREILS HYDRAULIQUES
GRUES
MOTEURS A AGILAPETRE
ET A AIR
CARTON CUR
TUILES MÉTALLIQUES
TUYAUX EN FONTE ETC.
LE DÉCAUVILLE
CHENIL DE FER
PORTATIF
A POSTE
VAGONS
INSTANTANÉ
TOUR FER ÉLÉVÉ
B-S-G-O-G
VAGONS
FERS - ACIER - PLANCHES
EXPLOITATIONS, DOCKS, CARRIÈRES
LOCOMOTIVES POUR TERRES BAISSES
VAGONS A VOYAGES, MARCHANDISES
ENVOI DE CATALOGUES SUR DEMANDE
INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES & TÉLÉGRAPHIQUES

Alcools et Vins
de toutes provenances
LIQUEURS DE MARQUES
Spécialité de vins de Tunisie pour familles
GROS ET DÉTAIL
rue de Norwège, près la salle des ventes
TUNIS